

Population

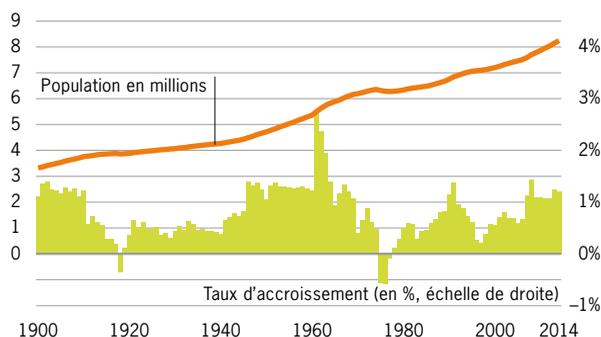
Panorama

Croissance démographique

Depuis le début du 20^e siècle, la population de la Suisse a plus que doublé, passant de 3,3 millions en 1900 à 8,2 millions en 2014. Le plus fort accroissement a été enregistré dans les années 1950 à 1970, période durant laquelle le taux de croissance annuel dépassait en moyenne 1,4%. Il est tombé à son niveau le plus bas (0,15%) pendant la décennie 1970 – 1980, suite à la limitation de l'immigration de travailleurs étrangers et à la crise économique des années 1975 et 1976. Cette crise a occasionné un solde migratoire passagèrement négatif. Au milieu des années 1970, le nombre d'habitants de notre pays a même accusé une baisse (1976: -0,6%). La croissance démographique a repris dans les années 1980 (0,6% en moyenne par an) et s'est encore quelque peu accentuée dans les années 1990 (moyenne de 0,7% pour la décennie). Depuis 2000, la croissance a été de 0,9% en moyenne, mais est égale ou supérieure à 1% à partir de 2007.

Accroissement et effectif de la population

G 1.1



Rôle déterminant de l'immigration

La croissance démographique est déterminée par deux facteurs: l'accroissement naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) et le solde migratoire (différence entre l'immigration et l'émigration).

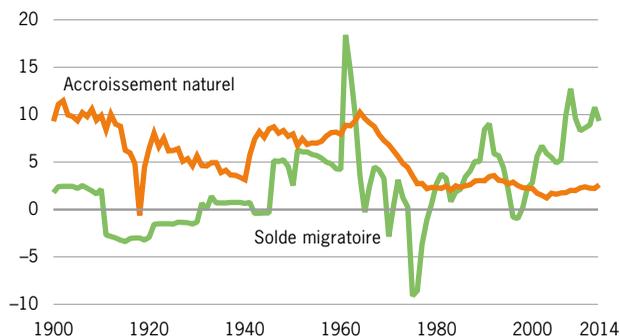
Jusqu'à la fin des années 1970, l'accroissement naturel a été le facteur prépondérant. Mais, le nombre des naissances diminuant depuis 1965, le solde migratoire a nettement pris le pas, depuis les années 1980, sur l'accroissement naturel (moyenne de chaque décennie). Le rapport s'est toutefois inversé certaines années, notamment de 1995 à 1998.

Depuis la fin des années 1960, l'accroissement naturel est nettement plus élevé dans la population étrangère que dans la population suisse. Ce phénomène tient à trois facteurs:

- les femmes de nationalité étrangère mettent au monde plus d'enfants en moyenne que les Suissesses (en 2014: 1,87 contre 1,43);
- la part des femmes en âge de procréer est sensiblement plus élevée dans la population étrangère;
- les personnes de nationalité étrangère sont peu nombreuses à finir leur vie en Suisse. Le taux de mortalité chez les étrangers vivant en Suisse est bas (en 2014: 3 décès pour 1000 habitants, contre 9,5 chez les Suisses).

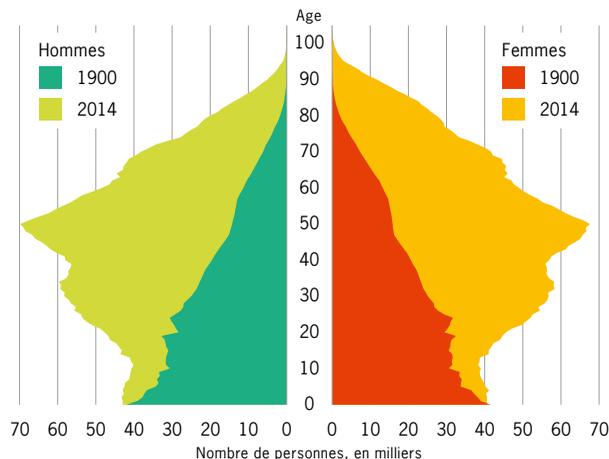
Depuis 1998, l'accroissement de la population de nationalité suisse est presque exclusivement dû aux naturalisations. 1,8% des résidents étrangers ont acquis la nationalité suisse en 2014.

Accroissement naturel et solde migratoire (pour 1000 habitants) G 1.2



Structure par âge de la population

G 1.3



Expansion des zones urbaines

En 2014, la part de la population vivant dans des régions urbaines atteint 84,5%. Près de la moitié de cette population habite dans l'une des cinq plus grandes agglomérations de Suisse (Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne).

La croissance démographique dans les régions urbaines est plus marquée que dans les régions rurales (2014: +1,2% contre +1,0).

Moins de jeunes, plus de personnes âgées

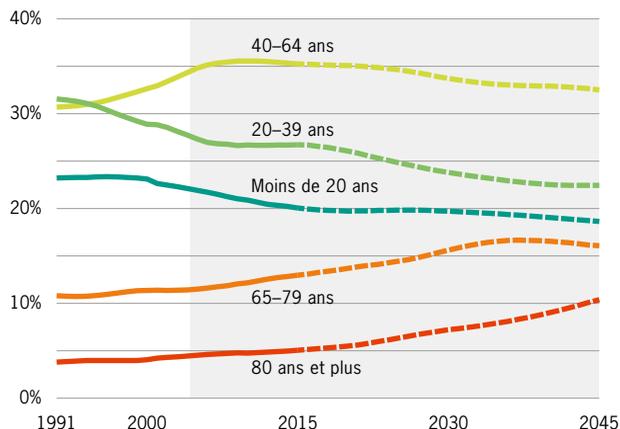
La pyramide des âges s'est considérablement modifiée au cours du 20^e siècle. La proportion des jeunes (de moins de 20 ans) a régressé de 40,7% en 1900 à 20,2% en 2014, celle des personnes âgées (plus de 64 ans) a progressé de 5,8% à 17,8%. L'augmentation est particulièrement marquée (de 0,5% à 5,0%) pour les personnes du quatrième âge (80 ans ou plus). Ce phénomène, connu sous le nom de vieillissement démographique, résulte de l'allongement de l'espérance de vie et surtout du recul de la fécondité. Il se poursuivra au cours du 21^e siècle. La part des personnes de 65 ans ou plus devrait passer de 18% (2015) à environ 26% en 2045.

Plus de femmes que d'hommes

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et cette différence dans l'espérance de vie fait que les femmes sont en légère majorité dans la population totale (2014: 50,5%). La part des femmes est relativement élevée chez les personnes de 65 à 79 ans (53,1%) et très importante chez celles de 80 ans ou plus (63,7%). Mais les femmes sont minoritaires dans les classes d'âges plus jeunes (48,7% chez les 0 à 19 ans). Ce phénomène

Groupes d'âges en % selon le scénario «moyen»

G 1.4



tient au fait, d'une part, qu'il naît plus de garçons que de filles (105,8 garçons pour 100 filles) et, d'autre part, que les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes immigrant en Suisse.

Un cinquième des personnes n'a pas d'appartenance religieuse

A l'échelle suisse, entre 2011 et 2013¹, les groupes confessionnels les plus importants parmi la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus sont l'Eglise catholique romaine (38,2%) et l'Eglise réformée évangélique (26,9%). 5,0% font

¹ Les données se basent sur trois relevés structurels annuels consécutifs (2011, 2012 et 2013).

partie des communautés islamiques et 0,3% des communautés juives. La part des personnes sans appartenance religieuse atteint 21,4%, soit une progression de 10,2 points depuis 2000. La part des catholiques romains et des réformés évangéliques a diminué (respectivement de 4,1 points et de 7 points), à l'inverse de celle des musulmans (+1,4 point). La part des communautés juives a très légèrement augmenté (+0,1 point).

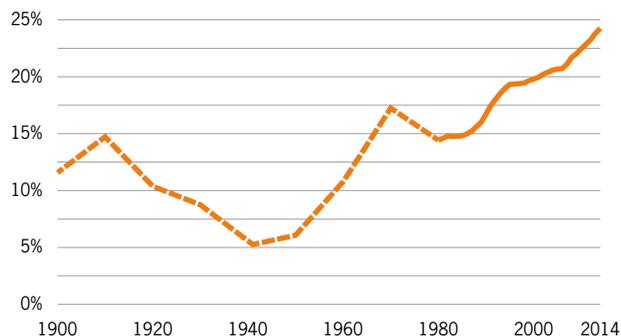
Neuf personnes sur dix ont une langue nationale comme langue principale

A fin 2013, 84,4% des personnes faisant partie de la population résidante permanente de 15 ans ou plus déclarent ne parler qu'une langue principale. 15,6% déclarent parler plusieurs langues principales. Entre 2011 et 2013, l'allemand est la langue principale la plus parlée, avec une part de 63,5% sur la population résidante permanente totale. On trouve ensuite le français (22,5%), l'italien (8,1%), l'anglais (4,4%) et le romanche (0,5%). Fin 2013, 90,5% des personnes de 15 ans ou plus ont indiqué au moins une langue nationale comme langue principale.

43% des personnes de 15 ans ou plus parlent habituellement deux langues ou plus

Sur le marché du travail, le suisse-allemand est majoritairement utilisé (66,0% des personnes actives), suivi de l'allemand (33,4%), du français (29,1%), puis de l'anglais (18,2%) et de l'italien (8,7%). A la maison ou avec les proches, 60,1% de toutes les personnes considérées parlent habituellement le suisse-allemand, 23,4% le français, 10,1% l'allemand (langue standard), 8,4% l'italien et 4,6% l'anglais. En considérant les langues parlées à la maison ou au travail, respectivement sur le lieu de formation, 43,0% de la

Part de la population résidante permanente étrangère **G 1.5**



population résidante permanente de 15 ans ou plus ont indiqué utiliser habituellement plus d'une langue. L'anglais et le portugais sont les deux langues étrangères les plus souvent mentionnées.

Près d'un quart de la population n'est pas de nationalité suisse

Au cours du 20^e siècle, la proportion d'étrangers a beaucoup fluctué. Aux phases d'immigration ont succédé des phases d'émigration et de retour au pays. Ces mouvements de va-et-vient sont en général liés à l'évolution de la conjoncture et du marché du travail. La Suisse est l'un des pays d'Europe où la proportion d'étrangers est la plus élevée (24,3% en 2014).

Cependant, la majorité des résidents étrangers vivent depuis longtemps en Suisse. Près d'un cinquième est né en Suisse et se compose d'étrangers de la deuxième, voire de la troisième

génération. Parmi ceux qui sont nés à l'étranger, 46,9% vit depuis au moins 10 ans dans notre pays. Près des deux tiers des étrangers possèdent une autorisation d'établissement illimitée. Toutefois, la durée et l'autorisation de résidence des étrangers varient considérablement selon les nationalités.

Mondialisation des flux migratoires

La part des ressortissants de pays non européens, qui était de 5,9% en 1980, est passée à 14,9% en 2014, celle des étrangers originaires des pays voisins de la Suisse de 64,8% à 38,1%. Pour l'UE-28 et l'AELE, la part est de 66,4%.

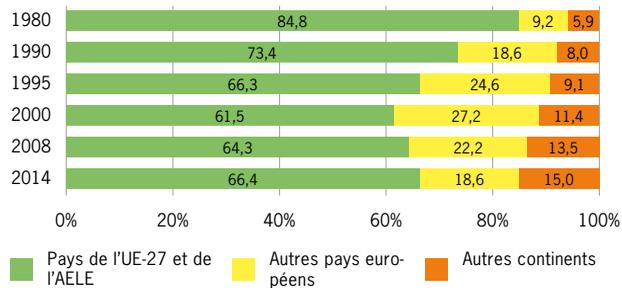
La mondialisation des flux migratoires va de pair avec un nombre élevé de requérants d'asile. Le nombre de ces derniers avait atteint un niveau record (plus de 40 000) en 1991, 1998 et 1999. Leur nombre a ensuite diminué à partir de l'an 2000 pour se situer à 23 800 en 2014.

Prédominance des petits ménages dans les villes-centres d'agglomérations

En 2013, la taille moyenne des ménages privés est de 2,25 personnes. Elle varie de 1,96 dans les communes de plus de 100 000 habitants à 2,43 dans les communes de moins de 2000 habitants. Dans les grandes agglomérations, le contraste est important entre les villes-centres d'agglomération, composés pour presque moitié de ménages de personnes seules, et les zones suburbaines où la taille moyenne des ménages est semblable à celle des régions rurales.

Nationalité de la population étrangère¹

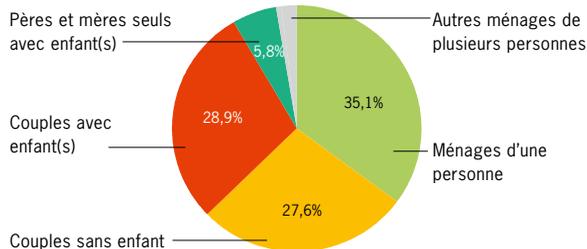
G 1.6



1 Sans les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée et les personnes dans le processus d'asile

Ménages privés selon le type de ménage, en 2013

G 1.7



Vers le déclin de la famille traditionnelle avec le père subvenant seul aux besoins du ménage?

Au début du 21^e siècle, les ménages familiaux ne prédominent plus. En 2013, seuls 29% des ménages privés sont du type «couple avec enfant(s)».

Le modèle classique où seul le père subvient aux besoins de la famille est devenu plus rare. En 2014, presque huit mères sur dix vivant en couple (78,5%) sont actives occupées, mais le plus souvent à temps partiel, car dans la plupart des familles, la répartition des rôles paraît presque immuable: le père exerce une activité rémunérée (le plus souvent à plein temps) et la mère² s'occupe du travail domestique et familial. Il reste que la part des pères vivant en couple avec un enfant de moins de 7 ans qui travaillent à plein temps est passée de 95% à 86% entre 1995 et 2014.

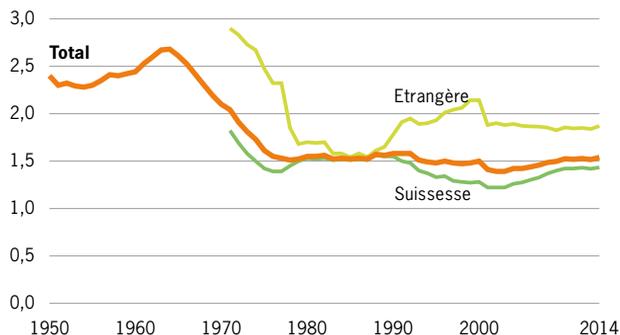
Mariages et naissances plus tardifs

Les difficultés de concilier vie professionnelle et vie familiale ainsi que l'allongement du temps de formation peuvent expliquer que la fondation d'une famille, lorsqu'elle a lieu, survient toujours plus tard. L'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter depuis 1971, passant de 26,4 ans pour les hommes et 24,1 ans pour les femmes à respectivement 31,8 ans et 29,6 ans en 2014. L'âge de la mère à la naissance de ses enfants est aussi en hausse: plus des deux tiers des mères ont 30 ans ou plus à la naissance de leur enfant, alors qu'en 1970 la grande majorité (70%) avait moins de 30 ans.

² Voir aussi le sous-chapitre «Travail non rémunéré: travail domestique et familial» dans la vue d'ensemble du chapitre 3.

Nombre moyen d'enfants par femme

G 1.8



Cette dernière évolution contribue à expliquer le recul du nombre de naissances au point que depuis le début des années 1970, la fécondité n'est pas suffisante pour permettre le remplacement des générations. Pour cela, il faudrait que les femmes aient chacune 2,1 enfants en moyenne; or, en 2014, elles en ont eu 1,54 (Suisse: 1,43; étrangères: 1,87).

Diversification des formes de vie commune

Certaines formes de vie commune qui étaient encore rares, voire impossibles il y a quelques décennies, sont aujourd'hui bien établies. Leur développement tient à l'augmentation des divorces (6406 en 1970, 16 737 en 2014), mais aussi à l'émergence de nouvelles formes d'union entre partenaires. Si les comportements actuellement observés restent identiques à l'avenir, on estime que deux mariages sur cinq (41%) conclus en 2014

pourraient se terminer par un divorce. Conséquence de cette propension plus grande à divorcer, le nombre de ménages monoparentaux et de familles recomposées croît.

Ménages monoparentaux: en 2013, 14% des ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans ne comprenaient qu'un seul parent. Dans 84% des cas, il s'agissait de la mère.

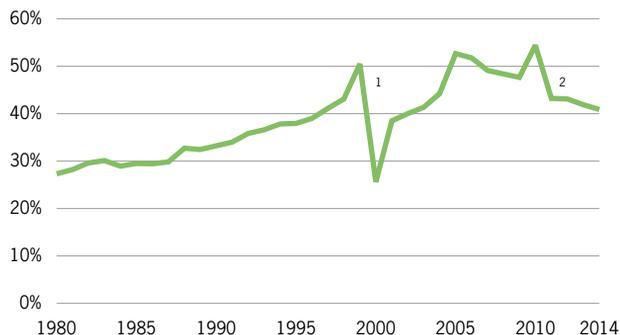
Ménages de famille recomposée: en 2013, 6% des ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans sont des familles dans lesquelles au moins un enfant n'est pas commun aux deux partenaires.

Couples en union libre: en 2013, 15% de tous les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), comprennent un couple non marié. Cette proportion varie de 8% parmi les ménages de couples avec enfant(s) à 23% parmi les ménages de couples sans enfant. La proportion des naissances hors mariage a presque doublé entre 2000 et 2014, passant de 10,7% à 21,7%. Parmi les ménages de couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans, la proportion de couples non mariés varie de 6% dans les familles non recomposées à 44% dans les familles recomposées.

Partenariats enregistrés: la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ces couples peuvent faire enregistrer leur union à l'état civil de leur lieu de domicile et créer une communauté de vie avec des droits et devoirs bien définis. En 2007, 2004 couples ont fait usage de cette possibilité. En 2014, seuls 720 couples (450 masculins et 270 féminins) ont fait enregistrer leur partenariat.

Indicateur conjoncturel de divortialité

G 1.9



1 L'évolution du nombre de divorces après 1998 (forte progression en 1999, important recul en 2000) est liée à l'introduction, le 1^{er} janvier 2000, du nouveau droit du divorce.

2 2011: Rupture de série due à un changement de source

Glossaire

Agglomérations, régions urbaines/rurales

Les **agglomérations** sont définies en fonction de critères statistiques uniformes, comme le nombre d'habitants et l'évolution de la population, le lien de continuité de la zone bâtie, le rapport entre la population active occupée et la population résidente, la structure économique et la présence de navetteurs entre la commune et la zone centrale de l'agglomération. L'attribution des communes aux agglomérations a été effectuée sur la base des résultats du recensement de la population de 2000.

On entend par **régions urbaines** les agglomérations et les villes isolées. Sont considérées, comme villes isolées, les communes qui ne sont rattachées à aucune agglomération mais qui comptaient au moins 10 000 habitants lors du recensement de la population de 2000.

Les **régions rurales** comprennent toutes les communes qui n'appartiennent à aucune agglomération et qui ne sont pas des villes.

Appartenance religieuse

Eglise ou communauté religieuse déclarée par les personnes interrogées dans le cadre du Relevé structurel. Il ne s'agit donc pas uniquement de celles reconnues de droit public par les cantons mais de toutes les religions ou communautés religieuses.

Espérance de vie

Nombre moyen d'années (restantes) à vivre, compte tenu des taux actuels de mortalité pour l'âge considéré.

Famille

Dans la statistique des ménages, la famille se restreint au noyau familial co-résident. Lorsque les sources le permettent, on fait également appel à des définitions plus larges de la notion de famille, qui ne se restreignent pas aux relations au premier degré à l'intérieur d'un ménage, mais recouvrent par exemple aussi les relations entre des adultes et leurs parents âgés qui ne vivent pas sous le même toit.

Langue(s) principale(s)

Langue indiquée comme étant celle dans laquelle les personnes interrogées pensent et celle qu'elles savent le mieux. Depuis la mise en place du Relevé structurel en 2010, les personnes interrogées peuvent mentionner plusieurs langues principales, un maximum de trois étant pris en compte.

Ménage privé

Personne vivant seule ou groupe de personnes vivant dans le même logement. On distingue les **ménages familiaux** et les **ménages non familiaux**. Un ménage familial est un ménage privé comprenant au moins un noyau familial. Un ménage familial peut aussi comprendre d'autres personnes que celles faisant partie du ou des noyau(x) familial/familiaux.

Migrations

Est considéré comme migration tout changement de domicile principal. On fait une distinction entre les migrations internationales (entre

la Suisse et l'étranger) et les migrations internes (à l'intérieur de la Suisse). Les déménagements effectués dans une même commune ne sont pas pris en compte dans la statistique des mouvements migratoires. Les navettes quotidiennes des frontaliers sont considérées comme des flux internationaux de navetteurs et non comme des mouvements migratoires.

Naissance vivante

Par naissance vivante, on entend la naissance d'un enfant dont on a constaté la viabilité sur la base de deux critères que sont la respiration et le battement du cœur.

Noyau familial

Un noyau familial est constitué, au minimum, a) d'un couple (marié ou en partenariat fédéral ou non, hétéro- ou homosexuel), avec ou sans enfant(s), ou b) d'un parent seul avec au moins un enfant.

Population

La statistique démographique suisse considère différents types de population (voir le tableau G 1) dont:

La **population résidente permanente** comprend, jusqu'à la fin de l'année 2009, toutes les personnes dont le domicile civil est en Suisse. Pour les Suisses, le domicile civil est en général la commune où est déposé l'acte d'origine et où sont versés les impôts. Pour les étrangers, c'est celle où la personne s'est vu remettre une autorisation de séjour ou d'établissement. Selon le Code civil suisse (art. 23 à 26), il s'agit du lieu où la personne réside «avec l'intention de s'y établir».

Avec l'introduction de la statistique de la population et des ménages (STATPOP), ce concept de population a été redéfini. En effet, à partir de

la fin de l'année 2010, la population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse ayant un domicile principal en Suisse; les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (livrets B ou C, ainsi que les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille); les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée pour une durée cumulée minimale de 12 mois (livret L); les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse (livrets F ou N).

L'effectif de la population résidente permanente est généralement calculé **à la fin de l'année**. L'attribution d'une personne à une commune s'effectue en fonction de son domicile principal au sens de l'art. 2, let. a, de l'ordonnance sur le recensement. Chaque personne ne peut avoir qu'un seul domicile principal en Suisse.

La **population résidente permanente moyenne** correspond à la moyenne arithmétique de la population résidente permanente au 1er janvier et au 31 décembre de la même année.

Appliqué aux recensements fédéraux de la population jusqu'en 2000, le concept de **population résidente** portait sur des groupes de personnes qui n'étaient pas pris en compte dans la population résidente permanente (voir le tableau G 1). Le domicile économique était déterminant.

Taux de divortialité

Nombre de divorces par rapport à la population résidente permanente moyenne d'une année civile donnée ou rapport entre le nombre de divorces selon la durée du mariage et le nombre de mariages selon l'année de mariage. **L'indicateur conjoncturel de divortialité** traduit le pourcentage de personnes qui devraient divorcer un jour, compte tenu de la divortialité observée à une année donnée.

Taux de fécondité

Nombre de naissances vivantes par rapport à la population résidente permanente moyenne d'une année civile donnée. **L'indicateur conjoncturel de fécondité** exprime le nombre moyen d'enfants (nés vivants) par femme, c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'une femme mettrait au monde au cours de sa période de procréation compte tenu de la fécondité des femmes des différents âges lors de l'année considérée.

Taux de nuptialité

Nombre de mariages par rapport à la population résidente permanente moyenne d'une année civile donnée. **L'indicateur conjoncturel de nuptialité** traduit le pourcentage de personnes qui devraient se marier un jour, compte tenu de la nuptialité observée à une année donnée.

Catégories de personnes	Notion		
	Population résidente permanente jusqu'au 31.12.2009	dès le 31.12.2010	Population résidente jusqu'au 31.12.2009
Personnes de nationalité suisse			
Domicile civil en Suisse	inclus	...	inclus
Domicile principal en Suisse	...	inclus	...
Domicile (permanent) à l'étranger			
Domicile économique en Suisse	pas inclus	...	inclus
Domicile secondaire en Suisse	...	pas inclus	...
Personnes de nationalité étrangère			
Titulaires d'une autorisation d'établissement (C), d'une autorisation de séjour (B), d'une autorisation de séjour de courte durée de ≥ 12 mois (L)	inclus	inclus	inclus
Saisonniers (A) ¹	pas inclus	...	inclus
Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de moins de 12 mois (L)	pas inclus	pas inclus	inclus
Requérants d'asile (N) et personnes admises à titre provisoire (F)	pas inclus	partiellement inclus ²	inclus
Diplomates, fonctionnaires internationaux (autorisation du DFAE)	inclus	inclus	inclus
Frontaliers (G)	pas inclus	pas inclus	pas inclus

1 Le statut de saisonnier (livret A) n'est plus attribué depuis le 1^{er} juin 2002.

2 Totalisant au moins 12 mois de résidence.